

Contacts de la section locale RNCAN de l'ACEP		
Nom	Téléphone	Courriel
Carol Fairbrother, présidente	943-9218	cfairbro@nrcan.gc.ca
Galina Obolenskaia, vice-présidente	995-0422	gobolens@nrcan.gc.ca
Elizabeth Walsh, secrétaire	943-0937	elwalsh@nrcan.gc.ca
Margot Ashfield, administratrice	947-9701	mashfiel@nrcan.gc.ca
Al Howatson, administrateur	947-1592	ahowatso@nrcan.gc.ca
Agent des relations de travail de l'ACEP pour RNCAN		
Bert Myre	(613) 236-9181	bmyre@acep-cape.ca

BULLETIN DE LA SECTION LOCALE RNCAN DE L'ACEP

Voici le sixième bulletin de la section locale RNCAN de l'ACEP. La section locale RNCAN pour la région de la capitale nationale a été mise sur pied en mars 2006.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Inscrivez cette date à vos calendriers : **13 mai 2010, salle Camsell, au 580, rue Booth, de midi à 13 h. Un léger lunch sera servi.**

**Section locale RNCAN de l'ACEP
Assemblée générale annuelle
13 mai 2010
Salle Camsell**

ORDRE DU JOUR

1. Présentations / Accueil
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de l'AGA du 11 juin 2009
Voir : http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/NRCANCAPELocalMinutes_AGM-June11_2009_f.pdf
4. Rapport du Conseil exécutif de la section locale
5. Rapport du Bureau national
6. Élection du Conseil exécutif de la section locale
7. Questions / Discussion
8. Autres points
9. Levée de la séance

Nous vous prions de confirmer votre présence auprès d'Elizabeth Walsh elwalsh@nrcan.gc.ca au plus tard le 30 avril 2010.

L'EXÉCUTIF DE LA SECTION LOCALE A BESOIN DE VOUS!

Nous cherchons de nouveaux membres au Conseil exécutif de la section locale! C'est une occasion pour vous d'acquérir de la formation pratique en leadership, organisation de réunions, traitement de situations difficiles, communications et diffusion. C'est aussi une occasion de faire votre marque et de rendre meilleur le milieu de travail à RNCAN.

Bien que cela puisse sembler intéressant, certains s'inquiètent que cela puisse freiner leur avancement de carrière. D'autres pensent que le syndicat ne fait rien pour eux. Et d'autres encore souhaitent simplement faire leur travail et ne pas faire de vagues.

Voici quelques contre-arguments :

- Est-ce un frein à la carrière de siéger à la même table que le sous-ministre, les sous-ministres adjoints ou d'autres membres de la direction de RNCAN? La consultation syndicale-patronale est une exigence du travail. La direction de RNCAN a besoin de nous pour représenter les employés. Il n'est pas inéluctable que la participation syndicale soit synonyme de confrontation. Il y a certainement place à la collaboration dans l'atteinte du but commun de faire de RNCAN un meilleur milieu de travail.
- Vers qui se tournent les gens qui, au travail, ont des problèmes de harcèlement, d'intimidation, d'évaluations injustes, de concours, de classification, de paperasserie, de surcharge de travail, de manque de travail, d'application incohérente de politiques du travail, de santé et sécurité au travail ou de respect des dispositions de votre convention collective au sujet des congés, de la formation, du perfectionnement ou des heures supplémentaires?

De nombreux employés ne connaissent pas la réponse avant de faire face à un problème. Tant les employés de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) que les membres de la section locale sont là pour vous aider! Les syndicats changent vraiment les choses.

Je n'ai pas de boule de cristal, mais il y a bel et bien possibilités de perturbations ici à RNCAN et dans la fonction publique. Les employés ont besoin d'être représentés.

- Siéger à l'exécutif de la section locale est en soi du perfectionnement professionnel. Dites à votre patron que c'est pour vous une façon QUI NE COÛTE RIEN d'acquérir de l'expérience. Vous pouvez l'inscrire dans votre plan de formation. Vous recevrez aussi de la formation gratuite de l'ACEP et en plus l'ACEP paiera votre salaire pendant cette formation.

C'est probablement mon dernier mandat comme présidente avant ma retraite. Il y a certainement parmi vous quelqu'un de courageux qui aimerait relever le défi!

Carol Fairbrother

RÉUNIONS DE CONSULTATION PATRONALE-SYNDICALE

Les comités de consultation patronale-syndicale (CCPS) donnent l'occasion au syndicat et à la direction de communiquer et d'entretenir un dialogue soutenu. Le CCPS ministériel se réunit deux fois par année, tout comme certains CCPS sectoriels.

Les membres de l'Exécutif de la section locale de l'ACEP tentent d'assister à ces réunions.

Les comptes rendus sont affichés à : <http://www.int.nrcan.gc.ca/ci/ems/1/h-srumc-f.htm>

N'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'exécutif si vous avez un problème qui doit être soumis au niveau sectoriel ou ministériel. Nous aurions aussi besoin d'autres représentants du Secteur de la gestion et des services intégrés, du Secteur des sciences de la terre et du Service canadien des forêts.

ENJEU DES PENSIONS

Vous avez probablement vous aussi vu des reportages ou lu des articles de journaux qui critiquent ou sonnent l'alarme au sujet de nos pensions dans la fonction publique. Il y en a d'autres qui soutiennent que la fonction publique a un régime de retraite plaqué or qui devrait être ramené au niveau des autres régimes de retraite ou rendu plus juste pour ceux qui ne bénéficient pas de telles dispositions ou ont vu leurs régimes de retraite disparaître avec les entreprises qui les employaient. Un récent rapport de l'Institut C.D. Howe, intitulé « *Supersized Superannuation: the Startling Cost of Fair Value of Federal Government Pensions* » http://www.cdhowe.org/pdf/backgroundunder_122.pdf, est fondé sur des hypothèses inexactes et regorge d'informations trompeuses et inexactes. Bill Krause, ancien président de l'ACEP et ancien membre du Comité consultation des pensions de la fonction publique, a contribué à une analyse du rapport. Les faits sont assez différents de ce que prétend le rapport C.D. Howe. Comme fonctionnaires, nous avons payé, et payé généreusement, pour nos pensions. Ce n'est pas un cadeau aux frais des contribuables. Lisez l'analyse de l'ACEP du rapport C.D. Howe à l'adresse : http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/ACEP_CAPEanalyse_analysis_f.pdf.

Avec le dépôt du budget 2010, nous avons aussi reçu l'assurance du Greffier du Conseil privé, de même que du sous-ministre, que les augmentations de salaire prévues et nos pensions ne seront pas touchées par le gel des budgets de fonctionnement. On peut se demander à quoi rimait tout ce tapage, mais il est vrai que la fonction publique est toujours une cible prisée qui ne recueille que peu de sympathie du public.

COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE 580 BOOTH

L'ACEP participe au Comité de santé et sécurité au travail pour le 580 Booth. Galina Obolenskaia, vice-présidente du Conseil exécutif, en a été élue coprésidente. En 2009, le Comité a travaillé activement sur des situations dangereuses, la sensibilité à des facteurs environnementaux, des risques d'incendie outre d'autres questions importantes de santé et sécurité au travail (SST).

Le Comité a adopté une approche intégrée dans l'élaboration d'une Directive sur les petits électroménagers pour le 580 Booth. La directive aborde des défis précis de SST soulevés par PROFAC (la société qui gère l'immeuble), le Comité de santé et sécurité au travail, l'Organisme de secours de l'immeuble et le Secteur de la gestion et des services intégrés. Elle veille au respect des besoins de SST des employés et à un accès raisonnable aux petits électroménagers tout en s'adaptant à ceux qui ont des besoins spéciaux. Non seulement la directive encourage-t-elle la sécurité et répond-elle aux besoins des employés, elle contribue aussi à rendre RNCAN « plus vert » en faisant la promotion d'une réduction de la consommation d'énergie. On peut trouver des informations sur la directive, les zones de cuisine désignées et la liste des petits électroménagers autorisés et interdits sur Wiki :

http://wiki.nrcan.gc.ca/index.php/Small_Appliances_Communications_Plan.

Le Comité contribue au portail sur le système d'alerte initiale sur les questions d'entretien d'immeuble qui peuvent avoir un impact sur les employés sensibles aux facteurs environnementaux. Un nouveau site intranet est lancé donnant plus d'informations. Les moniteurs situés dans les vestibules 580/588 donneront aussi des informations sur les événements d'entretien des immeubles.

Les employés sont invités à signaler les problèmes de santé et sécurité au moyen de la ligne rouge : 1-800-463-1850. Ils sont également invités à signaler aux préposés aux premiers soins même les incidents ou accidents en apparence mineurs; ce sera utile s'il y a des conséquences inattendues. Finalement, n'hésitez pas à communiquer avec Galina Obolenskaia au 995-7560 pour toute question de santé et sécurité au 580 Booth.